

1841

3003 Berna, le 19 octobre 1971

Distribué

Mercredi 27 octobre 1971

Conseil de l'Europe - Conférence
ministérielle de Vienne sur l'environnement: nomination de la délégation
suisse dans le Comité préparatoire.

Département politique. Proposition du 19 octobre 1971 (annexe).

Département de l'intérieur. Rapport joint du 21 octobre 1971
(adhésion).

Département des finances et des douanes. Rapport joint du
25 octobre 1971 (adhésion).

Vu la proposition du Département politique et d'entente avec le
Département de l'intérieur et le Département des finances et des
douanes, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. La délégation suisse dans le Comité préparatoire de la Conférence
ministérielle de Vienne sur l'environnement comprend des repré-
sentants du Département politique et du Département de l'inté-
rieur, et est composée de la manière suivante:

- pour le Département politique:

M. Voirier, adjoint diplomatique Ia, ancien représentant
permanent auprès du Conseil de l'Europe;

- pour le Département de l'intérieur:

M. Pedrolì, directeur suppléant du Service fédéral de la
protection de l'environnement;

M. Hunziker, chef de la section de la protection de la na-
ture et du paysage de l'Inspection fédérale des forêts,
membre de la délégation suisse dans le comité européen pour
la sauvegarde de la nature et des ressources naturelles.

2. Aux délégués à ce comité est allouée, dans la mesure où ils ne
seront pas indemnisés par le Conseil de l'Europe, une indemnité
journalière de 100 francs en plus de leurs frais de déplacement.

Extrait du procès-verbal au:

- EPD 10 pour exécution
- EDI 10
- FZD 9
- EFK 2
- Fin. Del. 2

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

S. W. W. T.



o.121.320.133 - VH/HC/sy
o.121.320.13

3003 Berne, le 19 octobre 1971

Distribuée

A u C o n s e i l f é d é r a l

Conseil de l'Europe - Conférence
ministérielle de Vienne sur l'en-
vironnement: nomination de la dé-
légation suisse dans le Comité
préparatoire

Au cours des dernières années le Conseil de l'Europe a marqué un souci croissant de la protection de l'environnement, envisagée principalement d'un point de vue écologique. L'Assemblée consultative, la Conférence européenne des pouvoirs locaux, plusieurs comités d'experts dépendant du Comité des ministres n'ont cessé d'appeler l'attention des gouvernements sur l'importance et l'urgence de ce problème. On se souviendra en particulier, à ce propos, de la grande Conférence sur la conservation de la nature, qui s'est réunie à Strasbourg du 9 au 12 février 1970. Cette rencontre européenne, à laquelle notre pays était représenté par une forte délégation dirigée par M. W. Spühler, ancien conseiller fédéral, marqua le début de l'Année européenne de la Nature, dont on connaît le retentissement.

Sur la base des débats de la Conférence, notamment de la "Déclaration de Strasbourg sur l'aménagement de l'environnement naturel de l'Europe", ainsi que sur les travaux accomplis depuis lors par les divers organes du Conseil, le Comité des ministres a décidé d'organiser une première conférence ministérielle sur l'environnement qui se tiendra à Vienne en 1973.

./.

- 2 -

Le Comité européen pour la sauvegarde de la nature et des ressources naturelles, organe déjà existant au sein du Conseil de l'Europe, a été chargé de la préparation de cette Conférence. Ce Comité siègera toutefois sur une base "ad hoc" et dans une composition modifiée, étant donné que les délégations nationales comprendront également des hauts fonctionnaires des ministères s'occupant des questions d'environnement.

A la suite de contacts interdépartementaux, il a été convenu que les offices intéressés de l'administration fédérale seront représentés dans la délégation suisse de la manière suivante: le Département politique par M. Voirier, adjoint diplomatique I a, ancien représentant permanent auprès du Conseil de l'Europe; le Département de l'intérieur par M. Pedroli, directeur suppléant du service fédéral de la protection de l'environnement, ainsi que par M. Hunziker, chef de la section de la protection de la nature et du paysage de l'Inspection fédérale des forêts, membre de la délégation suisse dans le comité européen pour la sauvegarde de la nature et des ressources naturelles.

Vu ce qui précède, le Département politique, d'entente avec le Département de l'intérieur, a l'honneur de

p r o p o s e r :

1. La délégation suisse dans le Comité préparatoire de la Conférence ministérielle de Vienne sur l'environnement comprend des représentants du Département politique et du Département de l'intérieur, et est composée de la manière suivante:

- pour le Département politique :

M. Voirier, adjoint diplomatique I a, ancien représentant permanent auprès du Conseil de l'Europe;

- 3 -

- pour le Département de l'intérieur:

M. Pedroli, directeur suppléant du service fédéral de la protection de l'environnement;

M. Hunziker, chef de la section de la protection de la nature et du paysage de l'Inspection fédérale des forêts, membre de la délégation suisse dans le comité européen pour la sauvegarde de la nature et des ressources naturelles.

2. Aux délégués à ce Comité est allouée, dans la mesure où ils ne seront pas indemnisés par le Conseil de l'Europe, une indemnité journalière de 100 francs en plus de leurs frais de déplacement.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Vu la proposition du Département politique et d'entente avec le Département de justice et police, le Département militaire et le Département des finances et des douanes, le Conseil fédéral

d é c i d e :

- 1) La proposition du Département politique est approuvée;
- 2) Le Département politique est chargé de procéder à deux échanges de notes avec le Ministère des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, au sens des projets, en vue de modifier l'annexe II de la convention germano-suisse du 5 février 1958 sur le trafic de frontière et de transit, et les annexes I et II de la convention du 5 février 1958 sur le droit au transit;
- 3) La chancellerie fédérale est chargée de procéder, le cas échéant,

Pour rapport joint : le Département politique, à la publication

- au Département des finances et des douanes

Extrait du procès-verbal du

Extrait du procès-verbal :

- au Département politique, en 10 exemplaires, pour exécution;
- au Département de l'intérieur, en 10 exemplaires, pour information;
- au Département des finances et des douanes, pour information.

- Fin. Del. 2

- EVD 9 (08 2, HA 2, 214 2)

Pour extrait conforme
Le secrétaire,

Schürch